

RÉPONSE DU COMITÉ EXÉCUTIF AU RAPPORT DE LA COMMISSION PERMANENTE SUR L'EAU, L'ENVIRONNEMENT, LE DÉVELOPPEMENT DURABLE ET LES GRANDS PARCS, INTITULÉ FEUILLE DE ROUTE VERS DES BÂTIMENTS MONTRÉALAIS ZÉRO ÉMISSION DÈS 2040 - RAPPORT ET RECOMMANDATIONS

La Commission permanente sur l'eau, l'environnement, le développement durable et les grands parcs a initié des travaux visant à étudier la feuille de route Vers des bâtiments montréalais zéro émission dès 2040. Le document intitulé [Feuille de route Vers des bâtiments montréalais zéro émission dès 2040 - Rapport et recommandations](#), déposé à la conclusion de ces travaux, a été déposé à la séance du conseil municipal du 20 mars 2023.

Le comité exécutif remercie les membres de la Commission permanente sur l'eau, l'environnement, le développement durable et les grands parcs ainsi que les personnes entendues dans le cadre de ses travaux, pour la qualité de ce rapport et pour la pertinence des recommandations qui en découlent.

Dans le tableau qui suit, le comité exécutif apporte une réponse à chacune des vingt-cinq (25) recommandations émises par la Commission.

no	Recommandation	Réponse du comité exécutif
R1	Mettre en œuvre la feuille de route Vers des bâtiments montréalais zéro émission dès 2040 visant la décarbonation du secteur du bâtiment résidentiel, institutionnel et commercial.	<p>Le comité exécutif est favorable à la mise en œuvre de la Feuille de route telle qu'elle a été présentée au Sommet Climat Montréal en mai 2022 et en consultation publique.</p> <p>Le comité exécutif assure à la Commission que la Ville est déjà engagée dans la mise en œuvre de cette feuille de route. Sous le leadership du BTER, un projet de Règlement sur les émissions de gaz à effet de serre des nouveaux bâtiments a été rédigé. Afin de s'assurer de la mise en œuvre de l'ensemble de la feuille de route, la Direction générale élaborera un plan de travail complet d'ici décembre 2023.</p>
R2	Interdire, dans les plus brefs délais, que tout nouveau bâtiment sur le territoire de la Ville soit raccordé à un réseau de distribution de gaz naturel.	<p>Considérant la compétence de la Régie de l'énergie pour fixer, à la suite d'audiences publiques, les conditions auxquels le gaz naturel est fourni, transporté, livré ou emmagasiné par un distributeur (Loi sur la Régie de l'énergie article 31), le comité exécutif informe la Commission qu'il proposera un règlement visant à régir les émissions de gaz à effet de serre (GES). Cette approche permettra de limiter les émissions dans les nouveaux bâtiments. Le comité exécutif est toutefois sensible aux préoccupations d'Hydro-Québec au sujet des pointes de demande hivernale et juge donc souhaitable de continuer à autoriser la biénergie dans certaines catégories de bâtiments afin d'amoinrir les pointes hivernales.</p>

no	Recommandation	Réponse du comité exécutif
R3	<p>a) Oeuvrer au retrait graduel des systèmes de chauffage fonctionnant au moyen d'un combustible fossile dans les bâtiments existants en fonction de leur durée de vie utile et de leur impact environnemental, pour décarboner au maximum la consommation énergétique.</p> <p>b) Et, fixer un seuil maximal de l'ordre de 15 % d'utilisation du gaz naturel en fonction de la typologie du bâtiment existant, entre autres dans le cas de bâtiments patrimoniaux, et limiter son utilisation qu'en période de pointe de consommation.</p>	<p>Dans le contexte énergétique actuel, le comité exécutif est favorable à l'accélération de la décarbonation des bâtiments, notamment par le biais de la biénergie pour les bâtiments existants qui utilisent des combustibles fossiles et réitère que la Ville entend fixer des cibles concernant les émissions de GES permettant d'atteindre la cible du plan pour une économie verte du gouvernement du Québec de réduire de 50 % les émissions du secteur du bâtiment d'ici 2030.</p> <p>La capacité à interdire le remplacement d'équipement au gaz, comme cela a été fait par le gouvernement du Québec pour les équipements au mazout, devra être évaluée en continu, en fonction de l'ampleur des résultats obtenus dans la gestion de la pointe, ainsi qu'en fonction de la disponibilité et du coût des solutions alternatives.</p> <p>Le Comité exécutif recommande que, comme certains jalons de l'entente biénergie établie entre Hydro-Québec et Energir prennent fin en 2026, des échanges aient lieu avec les distributeurs afin d'évaluer si l'évolution du réseau pourrait permettre que la proportion prévue de gaz puisse être revue à la baisse pour la suite.</p> <p>Le comité exécutif informe la commission que dans le cadre des travaux de planification et de détermination des seuils de performance à intégrer au Règlement sur la divulgation et la cotation des émissions des GES des grands bâtiments (21-042), la Ville entend fixer des seuils qui tiendront compte des enjeux de pointe de consommation énergétique et de la spécificité des bâtiments existants et de leurs typologies, incluant les bâtiments patrimoniaux et les logements sociaux.</p>
R4	<p>Étendre l'obligation de déclaration de tous les appareils fixes intérieurs utilisant un combustible fossile à tout le parc immobilier résidentiel, commercial et institutionnel.</p> <p>Proscrire dans les plus brefs délais l'installation de nouveaux appareils fixes intérieurs, incluant les cuisinières à gaz, utilisant des combustibles fossiles dans les bâtiments visés par la feuille de route, et promouvoir le remplacement de ceux existants par des appareils zéro émission à haute performance énergétique conformément aux plus hauts standards de l'heure.</p>	<p>Le comité exécutif est favorable à l'obligation de déclaration de tous les appareils fixes intérieurs utilisant un combustible pour tout le parc immobilier de la collectivité montréalaise. Cette déclaration permettra à la Ville de faire une démarche proactive auprès des utilisateurs de gaz et de mazout afin de s'assurer que la cible de réduction de -50 % de GES d'ici 2030 dans le bâtiment du Plan pour une économie verte du gouvernement du Québec soit atteinte.</p> <p>L'obligation de déclaration est une première étape pour accélérer ces conversions. Les étapes subséquentes et les moyens de communication et de promotion pourront être précisées ultérieurement à partir du portrait obtenu en cohésion avec les autres démarches visant des propriétaires de bâtiments.</p>

no	Recommandation	Réponse du comité exécutif
R5	<p>Coupler la décarbonation du parc immobilier montréalais à des mesures de sobriété et d'efficacité énergétique.</p> <p>Favoriser la mise en place de solutions de remplacement, à l'instar de thermopompes et des accumulateurs de chaleur, parmi les moyens pour assurer la disponibilité énergétique pour les autres secteurs d'activité, tels que les transports, et en période de demande de pointe pour soulager le réseau.</p> <p>Se doter de cibles élevées de réduction de la consommation énergétique dans le bâtiment à l'horizon 2030 et 2040 et définir le rythme de mise en œuvre nécessaire pour l'atteinte de ces cibles, tel que le nombre de kilowattheures (kWh) à libérer par année.</p>	<p>Le comité exécutif est d'avis que les stratégies de décarbonation du parc immobilier qui seront implantées doivent être nécessairement combinées à des mesures de sobriété et d'efficacité énergétique et qu'elles doivent être adaptées en fonction de la variété du bâti existant et de la volonté de conserver le parc abordable. L'intention de la Ville de Montréal d'accroître la performance énergétique des bâtiments neufs se traduira donc par une réglementation renforcée, en collaboration avec Hydro-Québec et avec le gouvernement du Québec.</p> <p>Le comité exécutif est d'ailleurs d'avis que ces mesures doivent se traduire concrètement dans la planification et l'aménagement de la Ville. La sobriété peut s'opérationnaliser par une approche « éviter-transformer-améliorer ».</p> <p>Considérant que l'expérience des villes exemplaires sur le plan des stratégies vers la décarbonation démontre que c'est une combinaison de stratégies réglementaires et incitatives qui peut vraiment permettre d'atteindre les objectifs visés en matière de réduction de GES, l'intégration de cette approche sera évaluée dans le cadre de l'élaboration du Plan d'urbanisme et de mobilité 2050.</p> <p>À l'heure actuelle, aucune cible globale de réduction de la consommation énergétique n'est prévue au niveau municipal. Tel qu'il est recommandé, le comité exécutif est favorable à ce qu'en plus de l'objectif de réduction de GES, la Ville se dote d'objectifs clairs en termes d'efficacité énergétique et de réduction de la pointe hivernale. Ces objectifs devront être établis en collaboration avec Hydro-Québec. D'ailleurs, la Ville et Hydro-Québec, dans l'annonce de leur partenariat faite en mai 2022, annonçaient la mise en place d'un important chantier montréalais d'efficacité énergétique. En plus des cibles à établir, ce chantier devra permettre de définir la rapidité et l'ampleur de la mise en œuvre à faire dans le secteur du bâtiment afin d'être en route vers les cibles 2030 et 2040.</p> <p>Dans le cadre de la mise en œuvre du Plan climat 2020-2030 et de la mise en place du système de divulgation et de cotation des émissions de GES des grands bâtiments de la Ville de Montréal, la Ville collabore avec le ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs à établir des cibles d'efficacité énergétique pour l'ensemble du Québec.</p> <p>Le gouvernement a annoncé le 19 mai 2023 qu'il dévoilera au cours de l'année un système de déclaration et de cotation énergétique dont les normes entreront en vigueur progressivement. Le gouvernement prévoit également renforcer les exigences en matière d'efficacité énergétique pour les constructions neuves.</p>

no	Recommandation	Réponse du comité exécutif
R6	Mettre en place un dispositif de mesures incitatives, complété par la suite par des mesures dissuasives, assorti d'un échéancier et de cibles, pour engager l'ensemble du secteur du cadre bâti existant à emboîter le pas en faveur des objectifs-cibles.	<p>Le comité exécutif souligne l'existence des programmes de subvention municipaux RénoPlex et RénoLogement Abordable qui intègrent de nombreuses mesures incitatives.</p> <p>La pertinence de bonifier ou de mettre en place de nouveaux dispositifs de mesures incitatives et dissuasives, permettant aux propriétaires d'investir dans l'efficacité énergétique et carbone de leur bâtiment, sera étudiée.</p> <p>Le Comité exécutif s'assurera d'un recours optimisé aux programmes gouvernementaux pour en assurer la maximisation sur le territoire montréalais.</p>
R7	<p>Déployer des réseaux thermiques urbains dans les nouveaux secteurs en développement, à l'instar des secteurs des Faubourgs, Lachine-Est, Louvain Est et Namur-Hippodrome, et profiter du potentiel des réseaux de chaleur et de géothermie pour les secteurs existants.</p> <p>Expérimenter à court terme le déploiement d'un projet-pilote d'un réseau thermique urbain en collaboration avec un ensemble d'acteurs de la société civile et du milieu du bâtiment pour favoriser les retours sur expérience et les leçons à en retirer en vue d'un partage de meilleures pratiques aux fins de répliquabilité.</p>	<p>Le comité exécutif est favorable au déploiement des réseaux thermiques urbains (RThU) dans les nouveaux secteurs en développement et informe la Commission que le Service de l'urbanisme et de la mobilité réalise déjà les études préliminaires requises à l'évaluation de la pertinence d'implantation des RThU et évalue au cas par cas le déploiement des RThU dans les planifications des projets d'urbanisme des nouveaux secteurs en développement.</p> <p>Le comité exécutif informe la Commission que le BTER accompagne actuellement les arrondissements et les services impliqués au déploiement des RThU dans les nouveaux secteurs en développement cités, et cela, en collaboration avec un ensemble d'acteurs de l'industrie, de la société civile et du milieu du bâtiment afin de favoriser les retours sur l'expérience et les leçons à retirer en vue d'un partage de meilleures pratiques aux fins de répliquabilité.</p> <p>Le comité exécutif est d'avis que les réseaux thermiques urbains constituent un élément important de la résilience énergétique du territoire.</p>
R8	Établir une feuille de route de décarbonation du secteur industriel pour offrir une meilleure prévisibilité des étapes progressives de décarbonation, et les façons de réduire les coûts de rétrofit du bâtiment.	<p>Le comité exécutif tient à rappeler que plusieurs industries montréalaises participent au système de plafonnement et d'échange de droits d'émission du Québec et que les industries soumises au Règlement sur la déclaration obligatoire de certaines émissions de contaminants dans l'atmosphère produisent environ 75% des émissions de GES du secteur industriel de l'inventaire de la collectivité montréalaise.</p> <p>Le comité exécutif est favorable à l'extension graduelle du règlement sur la déclaration des appareils fixes intérieurs utilisant un combustible pour tous les types de bâtiment du parc immobilier de la collectivité montréalaise pour inclure les autres bâtiments à vocation industrielle. L'obligation de déclaration est une première étape d'un programme accélérateur de conversion. Ainsi, les étapes subséquentes seront précisées ultérieurement à partir du portrait obtenu.</p> <p>De plus, la Ville entend intégrer à sa planification, ses plans d'action et ses outils (programmes, etc.) de développement économique, la transition écologique des entreprises et la décarbonation des activités industrielles.</p>

no	Recommandation	Réponse du comité exécutif
R9	S'assurer que les appareils de combustion fossile soient revalorisés lors des conversions de façon responsable, éthique et respectueuse de l'environnement, conformément aux principes d'économie circulaire et de durabilité avec une approche holistique.	Le comité exécutif reconnaît la nécessité du respect de l'environnement et des principes d'économie circulaire lors des conversions des bâtiments vers des sources d'énergie renouvelable. À cet effet, le comité exécutif rappelle que le Service du développement économique (SDÉ) a présenté une feuille de route sur la circularité de l'économie montréalaise. Dans le cadre de ces travaux, la possibilité de former ou de solliciter un organisme de synergie industrielle pour faciliter le partage des bonnes pratiques et la mutualisation des besoins liés à leur transition sera évaluée.
R10	Que la Ville fasse preuve d'exemplarité en matière de décarbonation et d'efficacité énergétique des bâtiments municipaux, notamment par le partage d'expertise pour amener ses partenaires institutionnels à oeuvrer à ses côtés afin de relever, entre autres, les défis en matière de transition, d'efficacité énergétique et de préservation du patrimoine.	<p>La Ville s'est déjà engagée à rendre l'ensemble du parc de bâtiments municipaux zéro carbone opérationnel. Le comité exécutif réitère l'importance de cet engagement et souligne que le SGPI travaille déjà en partenariat avec Hydro-Québec et les universités notamment Concordia, McGill et HEC.</p> <p>L'exemplarité de la Ville passe d'abord par la réduction des besoins d'énergie de ses bâtiments municipaux, par exemple, par l'amélioration de la performance des enveloppes de ses bâtiments. Le comité exécutif précise que le SGPI est déjà actif pour identifier les modes de financement adéquat (conventionnel ou alternatif) nécessaires à la décarbonation et l'efficacité énergétique des bâtiments municipaux.</p>
R11	S'assurer d'un accompagnement spécifique destiné aux grands bâtiments du centre-ville (classe A), notamment lors de rénovations majeures.	Le comité exécutif est en accord avec cette recommandation. Les ressources requises à la mise en place d'un tel accompagnement seront identifiées et quantifiées.
R12	Rassembler par l'intermédiaire d'un guichet unique l'ensemble des subventions et financements offerts et mettre à la disposition du public un éventail de scénarios adaptés clé en main dans l'optique de simplifier la démarche de conversion.	<p>Le comité exécutif rappelle que le Plan climat 2020-2030, adopté en décembre 2020, prévoit une action en ce sens.</p> <p>L'action 28 de ce Plan (Encourager la construction durable par l'information et l'accompagnement) est déjà en discussion notamment avec le comité bâtiment du Partenariat Climat Montréal. La Ville proposera au comité d'intégrer la recommandation de la Commission aux travaux déjà en cours.</p> <p>Le comité exécutif est d'avis que la Ville peut s'inspirer d'exemples nord-américains pertinents qui ont été cités lors de la consultation.</p>

no	Recommandation	Réponse du comité exécutif
R13	<p>Déployer, avec le concours des parties prenantes, une campagne de sensibilisation et des communications ciblées aux typologies des bâtiments pour susciter une large adhésion à la décarbonation du parc immobilier et ses objectifs-cibles, et s'assurer d'atteindre l'ensemble des propriétaires à l'image de la population montréalaise.</p>	<p>Le comité exécutif est favorable à cette recommandation.</p> <p>La mobilisation de la communauté montréalaise est un chantier abordé par le Plan climat. Des actions de sensibilisation et des communications ciblées ont déjà été déployées par la Ville en collaboration avec le MELCCFP et Hydro-Québec et d'autres sont notamment prévues dans le cadre de l'application du règlement sur la divulgation et la cotation des émissions de GES des grands bâtiments et suivant la déclaration des équipements utilisant des combustibles.</p> <p>La Ville entend par ailleurs communiquer auprès des propriétaires pour les informer et les sensibiliser quant aux différentes obligations et mesures mises en place concernant les bâtiments.</p> <p>Une approche ciblée pourra également être déployée à la suite de la mise en place de la déclaration obligatoire des équipements.</p>
R14	<p>Assurer un soutien financier qui tienne compte de considérations économiques et sociales pour veiller à une transition juste à l'endroit des populations les plus vulnérables et faire en sorte que les impacts des coûts de la transition énergétique ne reposent pas de manière inéquitable, notamment sur les propriétaires de bâtiments résidentiels les plus modestes, les locataires, les commerçants-propriétaires, etc.</p> <p>Cartographier les secteurs résidentiels les plus visés par la feuille de route et cibler les dispositifs d'aide aux zones géographiques et aux ménages à revenus modestes.</p>	<p>Le comité exécutif est favorable à cette cartographie et souligne l'importance de tenir compte des considérations économiques et sociales pour veiller à une transition juste à l'endroit des populations les plus vulnérables. C'est d'ailleurs dans cette optique que la Ville déploiera progressivement le programme Quartiers inclusifs et résilients, lequel agira en matière d'équité territoriale tout en accompagnant les communautés locales dans la transformation de leur milieu de vie.</p> <p>La Ville profitera de l'indice d'équité des milieux de vie développé par le Service de la diversité et de l'inclusion sociale, en collaboration avec plusieurs services, et des cartes de vulnérabilité aux aléas climatiques de l'agglomération de Montréal développées par le BTER afin de mettre en relief les territoires cumulant des vulnérabilités urbaines avec les secteurs identifiés par la Feuille de route pour informer le gouvernement du Québec sur l'importance d'agir de façon prioritaire dans les quartiers identifiés.</p> <p>Un chantier ciblant les secteurs présentant des ménages en situation de vulnérabilité énergétique est en conception avec Transition en commun.</p>

no	Recommandation	Réponse du comité exécutif
R15	Outiller les arrondissements de la Ville de modèles de réglementation d'urbanisme adaptés visant à faciliter l'intégration de mesures de remplacement à haute performance énergétique au cadre bâti existant, notamment au cadre bâti patrimonial.	<p>Le comité exécutif est favorable à cette recommandation et considère que les règlements d'urbanisme sont un maillon important de la mise en œuvre de la Feuille de route vers des bâtiments zéro émission.</p> <p>Profitant de l'élaboration du Plan d'urbanisme et de mobilité 2050 en cours, le Service de l'urbanisme et de la mobilité veillera à assurer une cohérence entre les choix d'interventions et intégrera des orientations, des objectifs et des moyens de mise en œuvre qui viendront répondre aux enjeux de décarbonation du cadre bâti.</p> <p>Il informe également la Commission que le BTER a entamé des travaux en collaboration avec le SUM et les arrondissements sur les freins réglementaires à la décarbonation des bâtiments. Les travaux serviront à établir une stratégie pour bonifier les normes, les processus d'analyse de projets et de demandes de permis afin de répondre aux objectifs zéro émission. La Ville souhaite développer l'agilité permettant d'accélérer la transition et l'optimisation énergétique des bâtiments montréalais.</p>
R16	Mettre en oeuvre la déclaration obligatoire prévue à la Feuille de route visant à colliger des données complètes, de qualité et harmonisées pour faire une recension des sources d'émissions de GES de <u>tous les appareils</u> utilisant des combustibles fossiles sur l'ensemble du parc immobilier montréalais afin d'avoir un portrait exhaustif de la consommation énergétique carbonée.	En continuité de la réponse à la recommandation 4 de la Commission, le comité exécutif est favorable à la déclaration obligatoire des appareils fixes intérieurs utilisant un combustible s'appliquant pour tous les types de bâtiment du parc immobilier.
R17	Présenter publiquement, par l'intermédiaire de la Commission sur l'eau, l'environnement, le développement durable et les grands parcs, un rapport d'étape détaillé sur une base bisannuelle qui fait état de la progression de la feuille de route.	Le comité exécutif reconnaît l'importance de la transparence dans la mise en place de la feuille de route et informe la Commission que l'état de la progression de la feuille de route sera présentée à même le suivi annuel des initiatives en changements climatiques du Plan climat 2020-2030.
R18	Demander aux gouvernements du Québec et du Canada de s'engager concrètement dans l'action climatique et consentir les financements nécessaires, pérennes et prévisibles, pour accompagner la transition énergétique en vue de sortir de la dépendance des combustibles fossiles le secteur du bâtiment résidentiel, institutionnel et commercial.	Le comité exécutif reconnaît l'importance de l'engagement financier des différents paliers gouvernementaux pour permettre la transition écologique du secteur des bâtiments résidentiel, institutionnel et commercial. Tel que soutenu par plusieurs intervenants, la Ville ne peut pas seule soutenir cette transition et elle demandera aux gouvernements du Québec et du Canada de s'engager financièrement et à la hauteur des besoins en transition écologique.

no	Recommandation	Réponse du comité exécutif
R19	Presser le gouvernement du Québec à légiférer pour élargir l'interdiction de la pénétration du gaz naturel à l'échelle de la province dans les nouveaux bâtiments et progressivement dans les bâtiments existants au même titre que le mazout.	Le comité exécutif reconnaît l'importance de la décarbonation des bâtiments à l'échelle nationale. À cet effet, il demande au gouvernement du Québec d'accélérer la décarbonation des bâtiments neufs et des bâtiments existants sur l'ensemble du territoire québécois. Cela doit se faire en parallèle de la mise en œuvre d'une démarche majeure de réduction de la pointe hivernale dans le bâtiment, à l'instar de ce qui se réalise dans d'autres juridictions en Amérique du Nord.
R20	Réclamer au gouvernement provincial que les ressources en hydroélectricité soient dirigées en priorité vers la transition énergétique en vue d'atteindre les cibles de carboneutralité d'ici 2050.	Le comité exécutif reconnaît l'importance d'une judicieuse utilisation des ressources hydroélectriques et rappelle que la planification de ces ressources est une responsabilité du gouvernement du Québec. Toutefois, il apparaît essentiel que l'énergie nécessaire à la décarbonation soit évaluée et prise en compte dans la planification énergétique.
R21	Faire les représentations auprès du gouvernement du Québec pour que soit mise à jour la Loi sur le bâtiment et le Code de construction du Québec afin d'intégrer les plus hauts standards d'efficacité et de sobriété énergétique du bâtiment qui exclut l'usage d'énergies fossiles.	<p>Le comité exécutif informe la Commission que depuis janvier 2022, la Régie du bâtiment du Québec (RBQ) a introduit dans le Code de construction du Québec un chapitre sur l'efficacité énergétique du bâtiment (Chap.I.1). La RBQ élabore actuellement une nouvelle version de son code de construction pour faire entrer en vigueur les normes du CNB 2020.</p> <p>Le comité exécutif est favorable au renforcement des standards et agit en ce sens en modifiant le Règlement sur la construction et la transformation de bâtiments (11-018); les recommandations de la Commission seront considérées et intégrées aux commentaires de la Ville sur le projet de Code lorsqu'ils seront requis pour refléter les travaux de la Ville sur son propre règlement.</p>
R22	Demander au gouvernement du Québec de réviser les normes d'efficacité énergétique d'appareils de chauffage et de climatisation à haute performance énergétique, zéro émission de GES et à faible impact environnemental adaptés à la densité urbaine.	<p>Le comité exécutif informe la Commission que depuis janvier 2022, la Régie du bâtiment du Québec (RBQ) a introduit dans le Code de construction du Québec un chapitre sur l'efficacité énergétique du bâtiment (Chap.I.1). La RBQ élabore actuellement une nouvelle version de son code de construction pour faire entrer en vigueur les normes du CNB 2020 qui sont beaucoup plus exigeantes en matière d'équipements de chauffage, de climatisation et d'efficacité énergétique de l'enveloppe.</p> <p>Les recommandations de la Commission seront considérées et intégrées aux commentaires de la Ville sur le projet de code lorsqu'ils seront requis.</p>
R23	Demander au gouvernement du Québec de soutenir l'évolution du marché de l'emploi en faveur de la transition énergétique et la requalification de la main-d'œuvre.	Le comité exécutif reconnaît l'importance de soutenir la formation de la main-d'œuvre verte, la création d'emplois dans la transition vers une énergie propre axée sur les communautés les plus vulnérables. À cet effet, il demande au gouvernement du Québec qu'il soutienne des organisations de l'écosystème économique qui proposent des initiatives en ce sens.

no	Recommandation	Réponse du comité exécutif
R24	<p>Poursuivre des représentations auprès du gouvernement du Québec pour qu'il rende obligatoire la déclaration des données complètes, de qualité et harmonisées pour faire une recension des sources d'émissions de GES de <u>tous les appareils</u> utilisant des combustibles fossiles de l'ensemble du parc immobilier au Québec, et les rendre accessibles et ce, afin d'avoir un portrait global et exhaustif de la consommation énergétique carbonée.</p>	<p>Le comité exécutif reconnaît l'importance de la décarbonation des nouveaux bâtiments et des bâtiments existants et d'un recensement complet de qualité et, dans une certaine mesure, géoréférencé des appareils de chauffage utilisant des combustibles pour l'ensemble du parc immobilier au Québec.</p> <p>Le gouvernement du Québec a annoncé, le 19 mai 2023, qu'il dévoilera au cours de l'année un système de déclaration et de cotation permettant d'évaluer la performance énergétique des grands bâtiments. La Ville demandera au gouvernement de rendre accessibles toutes les données disponibles pour la Ville de Montréal sur son propre territoire, mais également à l'ensemble des municipalités sur leur territoire afin de les aider dans le développement de stratégies publiques de décarbonation globales.</p>
R25	<p>Demander au palier provincial de réviser, en collaboration avec la société d'État Hydro-Québec, les incitatifs afin qu'ils soient modulés en fonction de la géolocalisation pour réduire la puissance en période de demande de pointe de la consommation, notamment dans le secteur industriel et commercial.</p>	<p>Les sommes nécessaires à la décarbonation doivent être judicieusement investies. Considérant les enjeux du réseau électrique et pour optimiser certains investissements qui peuvent parfois être moindre grâce à des mesures alternatives ou complémentaires, le comité exécutif appuie une approche régionale d'incitatifs.</p> <p>Qu'ils prennent la forme d'aides financières ou d'options tarifaires pour la gestion de la demande en puissance, les incitatifs devraient être basés sur les coûts évités de transport et de distribution d'électricité propres au territoire montréalais plutôt que sur des coûts évités provinciaux qui ne sont pas représentatifs des investissements nécessaires pour décarboner l'économie montréalaise sans gestion de la demande en puissance.</p> <p>La Ville considère que la majoration du signal de prix pour la gestion de la pointe est incontournable pour que le marché investisse dans des solutions à la hauteur de ce que la crise climatique commande. Ce signal de prix, par exemple par le biais des ristournes comme l'option crédit hivernal ou Hilo, doit être établi de façon stratégique en fonction des investissements publics évités à Montréal.</p> <p>Le comité exécutif recommande que des actions soient entreprises auprès d'Hydro-Québec et du gouvernement du Québec à cet effet.</p>